

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

Date de révision: 20.05.2020

Code du produit: 155.991

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

N° CAS: 80-62-6
 N° Index: 607-035-00-6
 N° CE: 201-297-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Reinigungsmittel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Prenotec GmbH
 Rue: Fichtenstrasse 2
 Lieu: CH-8570 Weinfelden
 Téléphone: +41 (0)44 851 55 05
 e-mail: info@prenotec.ch
 Internet: www.prenotec.ch
 Téléfax: +41 (0)44 851 55 06

Fournisseur

Société: Prenotec Deutschland GmbH
 Rue: Geibelstrasse 56
 Lieu: D-40235 Düsseldorf
 Téléphone: 0049 (0)211 9608 1060
 e-mail: info@prenogroup.com
 Internet: www.prenogroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

DE: Giftnotruf Berlin, Tel.: +49 (0)30 19 24 0
 AT: Vergiftungszentrale AKH, +43 (0)1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

Date de révision: 20.05.2020

Code du produit: 155.991

Page 2 de 8

Pictogrammes:



Mentions de danger

| | |
|------|---------------------------------------|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |

Conseils de prudence

| | |
|------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|---------|---|--------------|----------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 80-62-6 | méthacrylate de méthyle | | | 100 % |
| | 201-297-1 | 607-035-00-6 | | |
| | Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H225 H335 H315 H317 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

Date de révision: 20.05.2020

Code du produit: 155.991

Page 3 de 8

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie: Produits de décomposition dangereux, Possibilité de réactions dangereuses. Retour de flamme sur longue distance possible.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Avant d'ouvrir l'emballage, prévoir des extincteurs prêts à l'usage. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

Date de révision: 20.05.2020

Code du produit: 155.991

Page 4 de 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m ³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|---------|---------------------------|-----|-------------------|--------|------------------|---------|
| 80-62-6 | Méthylacrylate de méthyle | 50 | 210 | | VME 8 h | |
| | | 100 | 420 | | VLE courte durée | |

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Assurer une aération suffisante. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|------------------|----------|---------------|
| L'état physique: | Liquide | |
| Couleur: | incolore | |
| Odeur: | Acrylate | |
| pH-Valeur: | | non déterminé |

Modification d'état

| | |
|------------------|--------|
| Point de fusion: | -48 °C |
|------------------|--------|

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

Date de révision: 20.05.2020

Code du produit: 155.991

Page 5 de 8

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100.3 °C

Point d'éclair: 11.5 °C

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 2.1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 12.5 vol. %

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 38.7 hPa

Densité (à 25 °C): 0.94 g/cm³

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: 1.38 log POW

Viscosité cinématique: < 1 mm²/s
(à 25 °C)

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

comburant0 Oxydant.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Matériau combustible0 Métaux alcalins0 Métal alcalino terreux0 Métaux lourds0 Poudres métalliques0 Acide0 Base. Risque d'un éclatement du récipient.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger du rayonnement solaire.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

Date de révision: 20.05.2020

Code du produit: 155.991

Page 6 de 8

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Information supplémentaire référentes à des preuves

La substance est classée non dangereuse selon la Directive 67/548/CEE.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1247 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

Date de révision: 20.05.2020

Code du produit: 155.991

Page 7 de 8

Étiquettes: 3



Code de classement: F1
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagée: E2
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 339
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1247
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: METHYLMETHACRYLAT, MONOMER, STABILISIERT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Marine polluant: No
 Dispositions spéciales: -
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagée: E2
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1247
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: METHYLMETHACRYLAT, MONOMER, STABILISIERT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y341
 Quantité dégagée: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenoclean 991 Pumatop - SDS no. 3006a

Date de révision: 20.05.2020

Code du produit: 155.991

Page 8 de 8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.